Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Mars 2022
N°221

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda Mars - Avril - Mai 2022

Samedi 19 mars 2022, à partir de 19h00, Salle des fêtes : Soirée dansante « Années 80 », organisée par l'ASL
Mardi 22 mars 2022, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Jeudi 31 mars 2022, à 19h00, Salles des fêtes : Réunion publique d'information - Travaux école élémentaire
Vendredi 1er avril 2022, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Samedi 02 avril 2022, à 20h00, Salle des fêtes : Concert de Printemps organisé par l'Entente musicale « Echo de la Fecht » d'Ingersheim et « Espérance » de Houssen
Dimanche 10 avril 2022, de 8h00 à 19h00, Salle des fêtes: Elections présidentielles - 1er tour
Dimanche 24 avril 2022, de 8h00 à 19h00, Salle des fêtes: Elections présidentielles - 2nd tour
Mardi 26 avril 2022, Mairie : Commission d'Urbanisme
Dimanche 1er mai 2022 : 25ème Marché aux Puces organisé par le FCOH
Samedi 07 mai 2022 : 5ème Journée Citoyenne (plus d'informations à suivre dans le prochain S'Dorf Blät)

TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE
REUNION PUBLIQUE

Des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire vont démarrer cet été, pour une durée de 2 ans.
Pour vous présenter ce projet et vous apporter les précisions utiles sur le déroulement de l'opération, une réunion publique aura lieu :

Jeudi 31 mars 2022 à 19h00, à la Salle des Fêtes

CANDIDATURES JOB D'ÉTÉ

Si vous souhaitez travailler au sein du service technique municipal cet été, n'oubliez pas de déposer vos CV et lettres de motivation en Mairie.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Résider dans la commune ;
- Avoir plus de 18 ans ;
- Être titulaire du Permis de conduire.

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 04 FEVRIER 2022

La Ligue contre le Cancer – Concours vidéo

Madame le Maire indique avoir reçu un courrier de la Ligue contre le Cancer qui remercie la Commission Jeunesse pour sa participation au concours de promotion des « Espaces sans Tabac ».
Douze communes, dont trois Haut-Rhinoises, ont participé au concours. La commune de Houssen se place en deuxième position.
La participation de la Commission Jeunesse au concours de promotion des « Espaces sans Tabac » n'a pas été retenue pour la suite du concours, mais les participants recevront des lots lors d'un temps fort en mars prochain.

Le Conseil Municipal
PREND ACTE de ces informations
FELICITE la Commission Jeunesse pour sa participation.

UKRAINE - SOLIDARITE

La Commune de Houssen apporte son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien

Logements :

Les habitants de Houssen prêts à accueillir des ukrainiens ou à prêter un logement vide (résidence secondaire, gîte, …) sont priés d'en informer la Mairie en précisant par mail (mairiehoussen@yahoo.fr) ou par téléphone (03 89 41 11 85) :

- Prénom et Nom ;
- Adresse ;
- Numéro de téléphone / portable ;
- Nombre de couchages disponibles.

Merci de communiquer ces informations au plus vite.
A ce stade, nous n'avons aucune autre information (notamment concernant la durée de l'accueil éventuel).
Nous vous tiendrons informés. Nous vous remercions d'avance.

Collecte de médicaments et de matériel médical :

Une famille Houssenoise d'origine Ukrainienne, en collaboration avec l'association d'aide humanitaire à l'Ukraine de Mulhouse « **Nadya-Espoir** », met en place une collecte de médicaments, essentiels pour la population sur place.
Antalgiques injectables ou en comprimés (doliprane, dafalgan, spasfon…), antibiotiques, antiseptiques pour le traitement des plaies et des mains (biseptine, bétadine…), anti-inflammatoires (Ibuprofène, Kétoprofène), compresses, bandages, pansements, …

Toute aide est la bienvenue.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact par téléphone ou adresser vos contributions à :
Oksana et Pavlo ZAMRIY
10 a rue de la Gravière
68125 HOUSSEN
Tél. : 06 25 44 49 49

Merci à tous !

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (de 15 à 64 ans) : 1 233 (source INSEE 2018)	**Décembre**	**Janvier**	**Février**
Femmes	45	44	49
Hommes	55	53	55
Total	**100**	**97**	**104**
Demandeurs d'emploi indemnisés	86	82	86
Demandeurs d'emploi non indemnisables	14	15	18

Inscription aux écoles

Les parents des enfants entrant en 1ère année de maternelle (nés en 2019), ainsi que **les parents des enfants nouvellement arrivés à Houssen** sont priés de se présenter en Mairie depuis le **07 février et jusqu'au 18 mars prochain, sur rendez-vous, au 03.89.41.11.85**, muni de leur livret de famille pour pré-inscrire leur(s) enfant(s).

Les admissions définitives à l'école se feront à :

L'école Maternelle « La Clairière » :

Lundi 14 mars ou mardi 22 mars 2022 aux horaires d'école, **SUR RDV.**
Merci de contacter Mme MOREIRA, directrice, au 03.89.23.50.26.

L'école Elémentaire « François Mauriac » :

Les lundis 02 et 09 mai 2022, **SUR RDV.**
Merci de contacter M. PANKUTZ, directeur, les **lundis UNIQUEMENT** : au 03.89.23.21.22.

Pour la journée d'admission à l'école, il faudra se munir du certificat remis lors de la pré-inscription en Mairie, du carnet de vaccination de l'enfant et éventuellement du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée.
Les enfants déjà inscrits dans l'une des deux écoles n'ont à se présenter ni en Mairie ni aux écoles, **à l'exception des élèves entrant au CP qui devront se présenter lors de la journée d'admission à l'école élémentaire (sans inscription préalable en Mairie).**

CONSEIL DE FABRIQUE

Le Conseil de Fabrique de l'Eglise Saint Maurice de Houssen remercie tous les généreux donateurs.
Vos dons nous permettent de préserver notre belle Eglise en bon état afin d'accueillir les Fidèles dans un environnement chaleureux.
C'est pourquoi nous nous permettons, une fois de plus, de vous solliciter.
En effet, comme pour nous tous, les frais de chauffage et d'électricité ne cessent d'augmenter.
Nous vous rappelons que vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % entre le 02 juin 2021 et le 31 décembre 2022 pour les dons à la Paroisse.
Cela veut dire que pour 100 € versés cela ne vous coûte que 25 €.
Nous vous remercions par avance pour votre générosité !

Par ailleurs, si vous avez un peu de temps à consacrer à votre Paroisse, nous sommes à la recherche de nouveaux membres.

Vous pouvez téléphoner à la Présidente,
Edith GRUBOR, au 06.88.43.01.78.

INFORMATION ALSACE PARACHUTISME

Les prochains passages aériens liés à l'activité de sauts en parachute organisés sur le site de l'aérodrome de Colmar-Houssen sont prévus les :

- 08, 09 et 10 avril 2022,
- 20, 21 et 22 mai 2022.

Ces cessions génèreront plus de passages aériens.

AYONS LES BONS RÉFLEXES

Je jette mon masque à la poubelle... pas sur la voie publique !

Les masques, c'est comme les mégots, les crottes de chiens, les chewing-gums, les mouchoirs en papier, les emballages, les cartons, les canettes de soda, les sacs plastiques, ...,

Ça n'a rien à faire ailleurs que dans une poubelle dédiée !

CONCERT DE PRINTEMPS
de l'Entente Musicale Espérance de HOUSSEN
Echo de la Fecht d'INGERSHEIM

Samedi 2 avril 2022 - 20H00

Salle des fêtes - 4 Place du 18 juin

(Entrée libre / Plateau)

Les musiciens vous entraîneront dans un tourbillon musical sous la nouvelle direction de Monsieur Vladimir KITANI.

Sur le thème de l'air, de l'eau, du feu et de la terre.... et peut-être un cinquième à découvrir !

C'est un nouveau départ pour notre Harmonie. Venez nous soutenir nombreux !

A NE PAS MANQUER !

Séance de rattrapage : dimanche 03 avril en l'église Saint Barthélemy d'Ingersheim à 17h00

Application du protocole sanitaire en vigueur au moment de la manifestation

SEMAINE CITOYENNE
Oschterputz

DU 28 MARS AU 02 AVRIL 2022

À LA ROSELIÈRE

MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES
À KUNHEIM

À l'instar de nombreuses initiatives de nos municipalités qui organisent une journée citoyenne, nous vous proposons de participer, selon vos disponibilités*, à **la quatrième semaine citoyenne de La Roselière qui se déroulera du lundi 28 mars au samedi 02 avril 2022.**

* Vous pouvez accorder à cette semaine citoyenne quelques heures, une journée, ou plus, à votre convenance et en fonction de l'agenda des ateliers proposés (voir au verso) et des propositions de l'équipe d'accueil.

Journée Citoyenne

AVEC LE SOUTIEN DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

ALSACE Collectivité européenne

DIVERS ATELIERS VOUS SONT PROPOSÉS

- ENTRETIEN DU LINGE
- JARDINAGE
- NETTOYAGE DES VÉHICULES
- NETTOYAGE DES VITRES
- DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL HANDI'CHIENS
- PARTICIPATION AUX ANIMATIONS
- AIDE AUX REPAS
- ENTRETIEN DES FAUTEUILS ROULANTS
- DÉCOUVERTE DU TRANSPORT POUR L'ACCUEIL DE JOUR
- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
- PEINTURE INTÉRIEURE

TOUTES CES ACTIONS SE FERONT ÉVIDEMMENT DANS LE RESPECT DE LA VIE DES RÉSIDENTS.

Cette semaine citoyenne sera le moyen de découvrir *« de l'intérieur »* La Roselière et de contribuer de manière concrète au mieux-être des résidents. C'est dans l'échange et dans le don de soi aux autres – notamment aux personnes en situation de dépendance – que se développent de nombreuses richesses humaines qui seront le fil conducteur de cette semaine citoyenne.

Chaque demi-journée débutera par un café d'accueil des nouveaux bénévoles, temps convivial pendant lequel seront dispensées des informations gérontologiques à propos de la maison de retraite ainsi que de ses résidents.

© La Roselière 2022 - **Ne pas jeter sur la voie publique**

Personne à contacter pour obtenir plus d'informations et pour l'inscription
Muriel JENNY, animatrice coordinatrice,
03 89 78 88 84, animation@roseliere.fr

Retrouvez-nous sur la **page Facebook de La Roselière de Kunheim** et sur le **site de La Roselière www.roseliere.fr**

La Roselière
MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES
4 rue Jules Verne - 68320 KUNHEIM
TÉL. 03 89 78 81 81 - FAX 03 89 78 81 80 - Site internet : www.roseliere.fr

graphisme JC Debout

Présentation du pass Culture

Relais jeunesse & structures socio-éducatives
Janvier 2022

pass Culture

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Une politique publique ambitieuse

Le pass Culture est un **Grand Projet d'Etat**, avec une ambition forte et des moyens importants **en direction de la jeunesse d'une part, du secteur culturel d'autre part.**
Ce dispositif est déployé par la SAS pass Culture, sous la tutelle du **Ministère de la Culture**.
Lancé en 2019 sous une forme expérimentale dans 14 départements, le dispositif a été **généralisé à l'ensemble du territoire en mai 2021.**

Le pass Culture en bref

C'est quoi ?

Une application mobile disponible sur smartphone, tablette et ordinateur

Géolocalisée pour découvrir en un coup d'oeil les programmes culturels autour de soi

Un crédit virtuel à utiliser sur l'application à partir de 15 ans et jusqu'à 20 ans (inscription possible jusqu'à 18 ans)

Des offres pensées et sélectionnées pour les jeunes réservables en un clic pour toutes les expériences culturelles gratuites et payantes

Un agenda culturel ouvert à tous !

Qui peut bénéficier du pass Culture ?

Depuis janvier 2022, le pass Culture s'est ouvert **aux jeunes dès 15 ans**.

Pour bénéficier d'un crédit sur le pass Culture, il faut s'inscrire sur l'application **à partir de l'âge de 15 ans et jusqu'à la veille de son anniversaire de 19 ans**.

En fonction de l'âge, un crédit différent est accordé sur chaque compte jeune :
20€ à 15 ans, 30€ à 16 ans, 30€ à 17 ans puis 300€ à 18 ans.

Les sommes sont cumulables jusqu'à 18 ans.
Les 300€ reçus à 18 ans sont à utiliser dans les 24 mois suivants.

15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
20 €	30 €	30 €	**300 €**

24 mois d'utilisation

HOUSSEN

25ème Marché aux Puces
Dimanche 1er mai 2022

TARIF DE L'EMPLACEMENT **particulier : 12€ les 5 mètres**
professionnel* : 30€ les 5 mètres

+ 5€ de caution par emplacement et par chèque séparé à l'ordre du FCOH
(chèque restitué ou détruit si emplacement rendu propre et rangé)
**** Prendre contact avant toute inscription***

Contact : fcoh.evenements@free.fr ou 06 06 68 19 62

http://fcoh.evenements.free.fr/marche_aux_puces_houssen

BUVETTE – TARTES FLAMBEES – SANDWICHES

(Pass vaccinal obligatoire sauf levée des contraintes sanitaires)

DEMANDE DE RESERVATION à retourner complétée avec le règlement à Marion KELLER - 9 rue de Jebsheim - 68150 OSTHEIM

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : ..... …… Email : ……..@.....

Propriétaire du véhicule immatriculé ..... .

- L'exposant du Marché aux Puces du 1er mai 2022 à Houssen déclare sur l'honneur :
  - **ne pas être commerçant(e),**
  - **ne vendre que des objets personnels et usagés,**
  - **ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation.**
- Par le présent document, l'exposant certifie également avoir pris connaissance du règlement du Marché aux Puces déposé en Mairie de HOUSSEN et s'y conformer.

Date : Signature :

Joindre :
- **Une photocopie recto/verso de la carte d'identité**
- **Le paiement de l'emplacement (chèque ou espèces)**
- **Un chèque de caution distinct du paiement de l'emplacement.**

Date limite d'inscription : le 25 avril 2022

Règlement Marché aux Puces HOUSSEN 2022

Le Marché aux puces est ouvert à toute personne régulièrement inscrite respectant les dispositions sanitaires en vigueur (Covid-19).

Horaires : Installation des stands 6H - Ouverture 7H - Fermeture 18H

Toute demande de réservation incomplète sera invalidée.

Documents demandés :
- Fiche d'inscription complétée et signée.
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité.
- Paiement de l'emplacement par chèque ou espèces.
- Chèque de caution distinct du paiement de l'emplacement.

Chaque exposant s'engage à laisser l'emplacement occupé dans un état de propreté correct et à ne pas laisser de déchets sur la voie publique.

Le chèque de caution sera restitué en main propre ou détruit à la fin de la manifestation et après validation de l'état des lieux par l'organisation.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement hors cas de force majeure (Covid-19).

La vente de boissons et denrées alimentaires est réservée aux organisateurs.

Les emplacements sont attribués au fur et à mesure des inscriptions.

Toute déclaration et/ou vente frauduleuse sera sanctionnée.

La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.

L'introduction de substances nocives et/ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.

Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.

Les animaux doivent être tenus en laisse.

La responsabilité civile des exposants serait engagée pour tous dégâts ou accidents provoqués de leur fait.

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol dans le périmètre de la manifestation.

L'exposant atteste être en conformité avec la législation en vigueur concernant ce type de manifestations et décharge les organisateurs de toute responsabilité.

En cas de non-respect du présent règlement, l'association organisatrice est seule juge et se réserve le droit de prendre toutes dispositions utiles.

Le présent règlement a été déposé à la mairie de Houssen.

Soirée dansante Année 80

Samedi 19 Mars 2022

Salle des Fêtes de Houssen
de 19h à 1h

Entrée payante : 5 €
Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans
Venez costumés

Petite restauration et buvette

ASL et Associations de Houssen